

## N° 213 NOVEMBRE 2010 SOMMAIRE

- P.2 LYCÉE ALBERT CAMUS À FRÉJUS, LYCÉE THIERRY MAULNIER À NICE
- P.3 DÉPARTEMENT DU VAR
- P.4 LANGUES VIVANTES
- P.5 FORMATION CONTINUE DES ADULTES
- P.6 TZR
- P.7 MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE, NON-TITULAIRES
- P.8 MOUVEMENT SOCIAL

### Urgence pour l'Éducation

#### Des conditions de travail inacceptables

Même si la réglementation prévoit un abattement de service d'une heure pour 8 heures ou plus de cours devant des classes dont l'effectif est compris entre 36 et 40 élèves, ces situations, de plus en plus fréquentes dans les lycées de notre académie, sont intolérables et indignes d'un service public. Dans les collèges, la situation n'est pas meilleure, la taille des classes flirte déjà avec les 30 élèves comme le préconisent d'ailleurs les fiches « secrètes » du ministère. À ces effectifs pléthoriques dans nos classes s'ajoute l'absence dans de nombreux établissements et dans de nombreuses disciplines, de travaux en petits groupes. Nous avons depuis plusieurs années maintenant les plus mauvaises conditions de travail de France métropolitaine et nos élèves les plus mauvaises conditions d'étude.

#### Assurer la réussite de tous nos élèves

Dans de telles conditions, il est impossible d'assurer la réussite de tous nos élèves. Les résultats du baccalauréat (qui ont disparu des archives du site du rectorat !) ou l'orientation de nos élèves de collège sont une parfaite illustration de la dégradation continue des conditions d'étude de nos élèves et in fine de nos conditions de travail. Nous avons besoin de classes avec des effectifs permettant un véritable suivi des élèves (24 en collège, 30 en lycée et 20 dans les établissements difficiles), des heures en groupe pour les disciplines expérimentales, des temps de travaux en petits groupes pour toutes les disciplines. La poursuite des suppressions

d'emploi, alors même que les effectifs augmentent, ne peut pas nous permettre de répondre au défi d'une nouvelle étape, pourtant indispensable, de démocratisation. À l'évidence l'ambition éducative pour tous les jeunes n'est plus une priorité dans notre pays et dans notre académie. Il est urgent que nous soyons aussi entendus sur ce dossier par ce gouvernement.



## Édito

### Face au mépris : fin du travail gratuit !

Alors que les salariés, les chômeurs, les retraités, les jeunes, les précaires se sont très fortement mobilisés contre une réforme des retraites injuste et inefficace et que le gouvernement est resté sourd aux revendications, le mépris se poursuit avec la promulgation en pleine nuit et dans la précipitation de cette loi scélérate. Mais cela confirme bien que le gouvernement et le président de la République ont bel et bien perdu la bataille de l'opinion et qu'ils craignent le mouvement social car cette réforme est massivement contestée et rejetée. Le premier ministre, fût-il nouveau, et le président auraient tort de croire qu'ils en ont fini avec ce dossier : voté et promulgué ce texte reste injuste, inefficace et inacceptable. Le SNES prendra toute sa place dans les actions à venir et dans la recherche de nouvelles actions pour imposer des mesures justes, solidaires et pérennes.

Les fonctionnaires sont particulièrement pénalisés par cette réforme en payant le prix fort non seulement ils travailleront plus longtemps, mais ce sera de surcroît avec un salaire diminué ! En outre, le projet de loi de finances que l'assemblée s'appête à voter en supprimant des milliers d'emplois\*, alors que le nombre d'élèves augmentera à nouveau, va dégrader encore davantage nos conditions de travail au moment même où on nous oblige à travailler plus longtemps alors que le chômage des jeunes n'a jamais été aussi important.

Depuis des années, c'est grâce au dévouement et à la conscience professionnelle de l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation que notre système éducatif n'a pas implosé. Nous avons même, en assumant de plus en plus de tâches, sans compter notre temps ni notre énergie, porté le poids de la démocratisation des années 80-90 et permis malgré la baisse des horaires disciplinaires et l'augmentation du nombre d'élèves par classe une réelle élévation du niveau de qualification. Mais aujourd'hui un seuil critique est atteint : la situation actuelle et celle que ce gouvernement nous prépare ne peuvent plus nous permettre d'assurer correctement notre travail. Pour sauver nos métiers et faire prendre conscience à l'État employeur, décidons collectivement l'arrêt immédiat de tous travaux gratuits.

**NICE, LE 12 NOVEMBRE, RICHARD GHIS.**

\*voir page 8

Le 8 novembre s'est tenu le CDEN avec deux points principaux à l'ordre du jour : le bilan de la rentrée 2010 et l'état des travaux engagés dans les collèges du 06. La FSU a tenu à rappeler que cette rentrée a eu lieu dans de mauvaises conditions : effectifs chargés en primaire et en secondaire, baisse de la scolarisation des enfants de deux ans, difficultés de remplacement, problèmes de fonctionnement dans tous les services administratifs, rectorat et inspection académique. L'IA a souligné la hausse des effectifs plus importante que prévue dans le primaire. Dans le secondaire, la hausse constatée est due principalement aux effectifs plus nombreux dans les LP et en BTS. Concernant l'orientation en fin de 6ème et en fin de 4ème, le taux de passage se stabilise entre 97 et 98%. En fin de 3ème, le taux de passage de 60.5% en 2nde GT reste insuffisant de l'avis de l'administration (62% au niveau national) ; les voies technologiques étant les plus déficitaires. Le taux de réussite au brevet est stable, celui du baccalauréat en baisse. L'IA n'a pas caché son inquiétude devant la suppression de nombre de contrats aidés (912 à la rentrée de septembre, 503 en janvier 2011). Les disparitions de postes vont fortement handicaper les établissements. Le SNES et la FSU continuent de demander la création de postes statutaires et pérennes nécessaires au bon fonctionnement de nos établissements.

**Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers** : une hausse sensible de la scolarisation des élèves handicapés est à noter (906 élèves dont 787 accompagnés par un auxiliaire, 114 élèves en 2003). Ce mouvement est largement dû au grand manque de places dans les instituts spécialisés. L'Etablissement de Réinsertion Scolaire : installée au collège de Saint Dalmas de Tende dans la précipitation, ordre élyséen oblige, cette structure dotée de 100000 euros pour son fonctionnement par le CG a connu nombre de difficultés depuis son ouverture (violences en tout genre, dégradations...). L'IA et le CG ont tenu à rappeler que l'ERS n'était pas un établissement sanitaire et qu'un bilan complet serait réalisé en fin d'année pour étudier de la reconduction de ce dispositif à la rentrée prochaine.

**Programme Prévisionnel des Investissements** : Crise oblige, le CG s'il dit continuer à considérer les collèges comme une de ses priorités à du faire des choix et des arbitrages dans les constructions et les travaux. Un seul collège verra le jour dans les prochains mois : Antibes-Juan les Pins et encore sans la salle de pratiques théâtrales initialement prévue. Les réhabilitations des collèges de Contes et des Muriers à Cannes devront attendre. D'autre part, un PPI est mis en place pour permettre l'accessibilité de tous les établissements d'ici 2015 aux personnes à mobilité réduite.

Près d'un million d'euros a été investi dans l'ensemble des collèges pour permettre le développement des ENT. Un secteur pourtant ne semble pas connaître la crise : 429 000 euros ont été attribués à la sécurisation des collèges par la vidéosurveillance.

JEAN-PAUL CLOT

## LYCÉE ALBERT CAMUS À FRÉJUS

### ABSURDE, MON CHER ALBERT !

PAR  
LAURENT LIENS



La journée nationale de grève du 6 septembre a été l'occasion, pour les enseignants du lycée Albert Camus à Fréjus, d'organiser une action en direction des médias pour faire connaître les incohérences de cette rentrée 2010. D'abord, une DHG amputée d'une centaine d'heures, avec pour seule justification une baisse annoncée des effectifs d'une cinquantaine d'élèves...Telle était la situation en juillet. L'équation était simple : un élève de moins = 2 heures amputées. Entre temps, on nous annonce l'afflux de plus d'une trentaine d'élèves supplémentaires en seconde, nécessitant l'ouverture d'une nouvelle classe...Mais financée à moyens constants ! Il manquait déjà une douzaine d'heures sur ce seul niveau, pour assurer notamment tous les dédoublements. Impossible de fonctionner dans ces conditions : le rectorat nous attribue finalement 29 h, contre 39 h attendues, avec des classes à 35 élèves. Bref : des effectifs globaux quasi constants, des moyens en baisse et des effectifs par classe qui explosent. Conséquences : 4 classes de

seconde sur 9 non dédoublées en anglais et absence de dédoublement en espagnol. En revanche, l'accompagnement personnalisé absorbe 27 h (contre 18 h au minimum) pour «travailler» à effectifs réduits dans un flou artistique total...Beaucoup de réunions et temps passé aux frais de la princesse. Par ailleurs l'insuffisance des horaires disciplinaires, déjà mal vécus par les collègues, crée des sous-services que l'on comble...par de l'accompagnement personnalisé ! Autre problème : une collègue stagiaire à 18h, avec trois classes de terminale, se retrouve avec des heures supplémentaires ! Enfin des enseignements exploratoires à l'intérêt douteux, qui dénaturent les contenus, et laissent parfois les élèves eux-mêmes perplexes. Conclusion : notre rentrée est la chronique d'une catastrophe annoncée. La pire que nous n'ayons jamais connue. Aveuglement, précipitation, improvisation, et urgence : voilà notre quarté perdant. Mais on continue à se battre : l'action dans la durée, ça finit par payer. Nos mobilisations passées l'ont prouvé.

## LYCÉE THIERRY MAULNIER À NICE

### UNE RÉFORME EN PLUS, DES MOYENS EN MOINS !

PAR  
SERGE MULLER



Une fois de plus, les prévisions des effectifs d'élèves ont été dépassées notamment en classe de seconde. La manœuvre est bien rodée : en mars 2010 les prévisions de l'IA annoncent 1395 élèves à la rentrée et 14 classes de Seconde sont prévues à au moins 35 élèves. À la rentrée, il faut ouvrir une classe de 2nde supplémentaire. Enfin à la mi-septembre, quand les effectifs sont stabilisés, nous constatons près de 40 élèves de plus par rapport à la prévision, les Secondes à 35-36, comme les 1ères ES et STG. Entre temps, les prévisions sous-évaluées ont permis de justifier une DGH qui faisait la part belle aux HS et qui a abouti à la suppression de deux postes.

Les années précédentes, devant de telles hausses d'effectif, le recteur allouait des moyens supplémentaires au lycée. Cette année, la dotation prévue était de 1899 h en mars 2010, elle était toujours de 1899 h en septembre 2010 !

Pour faire fonctionner tant bien que mal le lycée, un des leviers préconisés par le ministre dans ses fameuses «fiches» de mai dernier a donc été utilisé : l'augmentation de la taille des classes (suggérée en collège). Sans doute au nom d'une certaine conception de l'égalité, qui tient plus du cynisme comptable, ... il a été étendu à un lycée !

C'était sans compter sur l'autre nouveauté de taille : la mise en place de la réforme des lycées. Contrairement aux annonces ministérielles, elle s'est donc faite au lycée Maulnier avec diminution des moyens. En particulier, la mise en place de l'Accompagnement Personnalisé en seconde fut très problématique et son mode de fonctionnement actuel ne peut nous satisfaire. Elle induit en effet :

- une inégalité de traitement entre élèves (certains ont deux heures par semaine, d'autres une seule pour cause de restriction des moyens),
- une étrange conception de la personnalisation (élèves parfois prévus en classe entière !),
- une modification de l'organisation qui avait été décidée en fin d'année dernière et dans laquelle de nombreux collègues s'étaient investis.

Deux semaines après la rentrée, au cours desquelles plusieurs solutions toutes insatisfaisantes ont été envisagées, nous nous sommes adressés au recteur. La démarche s'est faite avec le soutien des élus des élèves et de leurs parents. Nous avons demandé au recteur de fournir au lycée les moyens auxquels ses élèves et les personnels ont droit pour leur permettre d'étudier et de travailler dans des conditions acceptables.

Après un mois sans nouvelles, les représentants du SNES au Comité Technique Paritaire du 15 octobre ont interpellé l'administration rectorale qui a finalement reconnu la faiblesse de la dotation. Elle s'est engagée à fournir des HS qui seront bien utiles pour financer les projets pédagogiques qui seraient sinon remis en cause.

Malgré cet apport, cette année se caractérisera par une surcharge des effectifs dans de nombreuses classes et une organisation de l'AP très éloignée des principes d'individualisation tant vantés pour promouvoir la réforme du lycée auprès des élèves, des parents et des enseignants.

Un constat bien sombre quand on sait que la réforme devrait s'étendre aux Premières, que le ministre prévoit de supprimer 4800 postes dans le second degré et qu'il faudra accueillir plus de 60 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2011.

## CONCERTATION, HARMONISATION ... : DES MOTS À GÉOMÉTRIE VARIABLE.

PAR  
MARYVONNE GUIGONNET



Le mardi 5 octobre ont eu lieu, dans le Var, le LCTPD et le CDEN. Nous avons donc pu débattre à la fois avec l'Inspection Académique et le Conseil Général (CG) du bilan de rentrée dans le second degré et aborder certains problèmes d'actualité.

### Bilan de rentrée

Les chiffres de la rentrée dans les collèges du Var ne nous avaient pas été communiqués précisément. Nous avons seulement eu les chiffres globaux puis, après intervention auprès de l'IA, nous avons pu débattre de l'ensemble des données, établissement par établissement. Pour les collèges, il y a plus d'élèves que l'année dernière mais un peu moins que ce qui avait été prévu (moins 185 élèves). Nous avons aussi pu évoquer les difficultés de la rentrée 2011 : formation des maîtres et sort fait aux stagiaires, livret de compétences, accompagnement personnalisé en lycée...

### Pont de l'Ascension

Prétextant l'harmonisation, un courrier de l'IA conseillait de rattraper le vendredi 3 juin le dernier mercredi des vacances de Toussaint. Par cette note, il encourageait donc les établissements à alléger le mois de juin. Etrange idée quand on se souvient du battage médiatique orchestrée par l'administration à tous les niveaux sur « la reconquête du mois de juin » ! Nous nous sommes étonnés, et le mot est faible, qu'une telle note ait pu arriver dans les établissements sans que l'IA n'en discute préalablement avec les organisations syndicales. De plus, si l'IA rappelait que les CA devaient se réunir pour débattre de la question, il soulignait qu'il n'y aurait pas de transport scolaire le vendredi 3 juin ! Les administrations locales avaient d'ailleurs largement dérapées, certains chefs d'établissement annonçant le pont sans même avoir réuni les CA. Devant l'ampleur des dégâts, l'IA a renvoyé un courrier, à notre demande, pour rappeler que les CA devaient impérativement être consultés. Lors du CDEN, nous avons rappelé au CG qu'il devait respecter le calendrier national et assurer les transports le 3 juin, d'autant que déjà certains CA se sont réunis votant contre ce pont. Le CG nous a assurés qu'il suivrait les recommandations de l'IA, celui-ci s'engageant à suivre les décisions des CA. Nous serons vigilants.

### Une curieuse conception du dialogue social

Ce CDEN fut d'ailleurs relativement ubuesque : à nos questions sur l'avancée des constructions, les rénovations, les subventions ... Point de réponses ! Le CG nous reprochant de ne pas avoir posé de questions en amont sur ces points pourtant inscrits à l'ordre du jour de ce CDEN ! Finalement, le CG s'est engagé à nous transmettre rapidement des documents précis et à une rencontre avec les services techniques compétents.

### La restauration scolaire

Même lorsque nous adressons au préalable des questions au CG, nous n'obtenons pas de réponses. C'est le cas de la restauration scolaire où une réponse est attendue depuis deux ans. Nous avons pu rappeler à M. Masson, représentant le CG, son intervention consignée dans le PV du CDEN de mars 2010 où il s'engageait à une réponse rapide ! Cet engagement venait après une rencontre avec M. Bro (chargé de cette question au CG) le 16 juin 2009. À sa demande, nous lui avons adressé un courrier faisant état de nos questions et de nos propositions. Nous y exprimions notre désaccord quant au choix du CG de faire payer au prix réel les repas et y faisons des propositions pour améliorer cette situation injuste. À ce courrier aussi, point de réponse ! Nous avons depuis réitéré à chaque CDEN nos propositions. Finalement M. Bro nous a confirmé que ses services étaient désormais en relation avec le rectorat et que nos demandes seraient soumises au vote des élus du département. Rappelons notre demande : les enseignant-es précaires devraient être dans la même catégorie que les AED (pour le moment, ils paient le même prix qu'un chef d'établissement !), la création d'une tranche supplémentaire car aujourd'hui, les personnels de catégorie B, les certifiés, les agrégés, les chefs d'établissement payent le repas au même prix alors que leurs salaires sont très, très différents. Nous espérons que ces demandes de bon sens seront entendues même si ce « dossier » aura mis un an et demi pour être instruit.

Harmonisation, concertation : on peut se demander si ces mots ont encore un sens pour nos représentant-es de l'administration et nos élu-es départementaux.

## Établissements ZEP : bien loin de l'excellence !

Ce début d'année est difficile dans les établissements ZEP de Nice. La réduction des moyens, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires et les suppressions de postes pèsent lourdement et l'ambiance générale n'est guère propice à un travail serein et fructueux.

Au collège Jules Romains où incivilités, violences et dissensions avec l'administration mettent à rude épreuve la patience des collègues, le seuil de tolérance a été atteint. Il aura fallu une grève majoritaire pour que l'IA décide d'une inspection de vie scolaire pour examiner la « gouvernance » de l'établissement ! Au collège Maurice Jaubert, intrusions et violences sur les personnels et élèves se sont multipliées. La tension et l'exaspération amènent les équipes enseignante et de vie scolaire à la limite de la rupture. La situation attire l'attention même du préfet, qui souhaite rencontrer les élus au CA...

Certes les tensions dans ces quartiers sont vives, mais ce n'est pas nouveau. Les bonnes volontés qui tiennent à bout de bras ces établissements difficiles sont épuisées et les personnels se posent des questions sur leur avenir dans ces structures.

La réponse du ministre est "CLAIRe\*": dérèglementation tout azimut en laissant chaque établissement choisir le contenu des enseignements et en demandant aux chefs d'établissement de choisir leurs personnels! De qui se moque-t-on?

DIIDER GIAUFER

\*CLAIR : Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite.

## Lycée d'Estienne d'Orves, un buffet d'excellence !

Prenez un internat niçois sans histoires, ajoutez un zeste d'excellence (30 élèves), saupoudrez largement de moyens (4 AED, 5 professeurs, 1 proviseur-adjoint, 1 infirmière ... le complément à votre goût).

Séparez soigneusement les internes d'excellence des autres internes. Vous obtenez un internat d'excellence. Affairez tout ce petit monde à préparer un événement exceptionnel.

Pomponnez les jardins, mitonnez aux petits oignons un service de sécurité, convoquez un traiteur.

Vous obtenez une inauguration. L'affaire est d'importance : on attend un recteur ...un préfet...un ministre-maire...un député président du conseil général ...un inspecteur d'académie...et bien d'autres figures du terroir.

Hélas ! Parfois, certaines personnalités préfèrent la crémiererie excentrée d'une réunion du Nouveau Centre, connue pourtant depuis longtemps, et annulent leur venue à l'inauguration le matin même. Reste un luxueux buffet pour plus de 100 personnes autour duquel se retrouvent esseulés les internes d'excellence. Nul doute qu'ils auront beaucoup appris de cette lamentable déconvenue.

CORINNE GIOANNI, PIERRE-FABRICE GIOVANAZZI



## Le SNES aux Rendez-vous de l'histoire de Blois.

Le SNES y organisait cette année encore un stage syndical. Actualité sociale oblige, nous avons manifesté avec des lycéens blésois qui espéraient être reçus par L. Chatel. En vain, le ministre s'engouffrant dans l'auditorium par une porte dérobée, protégé par un impressionnant service d'ordre. Grand courage des petits hommes au pouvoir ! Le thème des Rendez vous était « Faire justice ». En partenariat avec les « Cahiers d'Histoire, Revue d'Histoire Critique », la table ronde s'est interrogée sur les rapports entre justice et mouvements sociaux. A. Jollet a présenté la justice durant la période révolutionnaire, F. Jarrigue, le mouvement luddiste au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L. Colantonio a montré les rapports entre justice, mouvements sociaux et mouvement nationaliste en Irlande. S. Grivet s'interrogeant lui sur la faiblesse du mouvement social américain devant l'extrême sévérité de la justice états-unienne. Dans une histoire enseignée qui s'individualise de plus en plus, le conflit social renvoie à un collectif : sa place dans l'histoire enseignée est de plus en plus minime.

Concernant l'actualité disciplinaire, nombre de questions et critiques sont partagées par nombre de collègues : lourdeur des programmes qui amène à faire le plus souvent un survol. Quelle place accordée au temps présent ? Comment enseigner les questions vives ? Comment se débrouiller avec les injonctions mémorielles ? Les études de cas sont-elles pertinentes ? Les inquiétudes sont grandes quant au statut du document. Les manuels débordent de reconstitutions plus ou moins habiles : quid du document source ?

**Au collège** : retour en force du récit dans une histoire très patrimonialisée. Le nouveau programme de 5ème est extrêmement lourd : Moyen Age + Temps Modernes + l'Islam + mondes lointains. Face à l'accumulation, l'IG préconise de faire des choix. Difficile alors de sauvegarder un fil chronologique. En géographie, un seul mot d'ordre : le développement durable. Placée ainsi à toutes les sauces, cette notion risque de perdre l'éventuel intérêt qu'elle aurait pu éveiller chez nos élèves. L'histoire au collège apparaît de plus en plus comme un empilement de choses à savoir devant lesquelles semblent s'effacer les concepts propres à l'historien (le statut du document, la périodisation, la hiérarchisation de l'information). Un peu comme si les disciplines étaient solubles dans le socle.

**Au lycée** : la réforme dénature l'enseignement de l'histoire-géographie en supprimant les modules en seconde et en regroupant dans un tronc commun les élèves de 1ère de différentes séries qui passent le bac soit en première soit en terminale. Le renouvellement des programmes a débuté cette année par la 2nde. Ils laissent peu de latitude aux enseignants et les fils rouges choisis (les européens en histoire, le développement durable en géographie) ne sont pas satisfaisants. Il faut écrire le roman européen comme on a écrit jadis le roman national. Le programme de 1ère va concentrer sur une année ce qui se faisait sur deux auparavant. Tout ceci sans connaître pour l'instant les modalités précises de l'épreuve de baccalauréat.

JEAN-PAUL CLOT

# LANGUES VIVANTES

## DES COLLÈGUES PLUS QUE JAMAIS VIGILANTS !

PAR

CORINNE GIOANNI



Le stage langues vivantes organisé par la section académique du SNES-FSU s'est déroulé le 21 octobre au lycée du Val d'Argens au Muy. C'est dans un contexte particulier, celui de la « deuxième phase » du plan de rénovation des langues vivantes initié en 2005, qu'une vingtaine de collègues ont ainsi participé à la journée et l'ont alimentée d'échanges et témoignages fructueux.

La note de service du 4 février 2010 (BO n° spécial) qui fixe les nouvelles orientations des langues vivantes a servi de fil rouge aux analyses. Les conclusions du rapport de l'inspection générale sur les innovations en langues vivantes ont permis d'autre part de nuancer les préconisations et incitations diverses en termes d'utilisation des TICE et des groupes de compétences.

### Groupes de compétences

À ce sujet, le dossier groupes de compétences est loin d'être clos. Il a été tout d'abord rappelé que rien n'oblige aujourd'hui à adopter ce type d'organisation des enseignements. À la diversité des dispositifs mis en œuvre dans les établissements de l'académie (du bricolage sur deux classes à l'alignement de toutes les divisions d'un même niveau) s'ajoute la difficulté à gérer l'ensemble des compétences à aborder, l'absence de temps réservé à la concertation, l'alignement sur des groupes de niveau, et l'éclatement du groupe classe... quand il ne s'agit pas de l'éclatement des équipes pédagogiques et du désarroi des collègues les plus expérimentés - « je ne comprends plus ce que l'on attend de moi, je ne reconnais plus la discipline que j'enseigne » - devant une transformation considérable des pratiques disciplinaires, transformation dont l'efficacité est loin d'être avérée ! Que faut-il penser des chefs d'établissements qui proposent aux collègues d'utiliser les « trous » de leur emploi du temps pour se concerter ? ...

### TICE : de bonnes affaires !

L'utilisation des TICE, fortement préconisée dans les derniers textes parus (voir notamment les nouveaux programmes du lycée) laisse de nombreux professeurs de langue perplexes : si l'utilisation des TICE (ballado diffusion, salle media-langues, ENT) peut apparaître intéressante, les présupposés de leur mise en œuvre (conventions et marchés liés à leur mise en place, présence très partielle de ces outils dans les établissements, égalité des élèves devant les équipements, formation des enseignants à ces

outils) et leurs incidences sur le métier (disponibilité quasi permanente du professeur, réduction considérable de l'échange collectif à une relation individuelle) invitent à la plus grande prudence et à plus de concertation avec les professeurs. Il faut que les outils répondent à des besoins pédagogiques réels et que leurs conséquences sur le temps de travail des professeurs soient honnêtement évaluées et prises en compte !

### Évaluation

Les pratiques évaluatives ont également été abordées : morcellement de l'évaluation, difficulté à mettre en synergie l'évaluation par compétences et l'évaluation trimestrielle traditionnelle, incohérence entre les paliers exigés : le A2 au DNB et le B1 en fin de collège ! De fait, les collègues ont insisté sur la nécessité de ne pas être dessaisis de leur expertise et de leurs pratiques évaluatives qui doivent prendre en compte la globalité des compétences de l'élève. En ce qui concerne l'externalisation de l'évaluation par la délivrance de certifications diverses, le renouvellement des marchés conclus par le ministère et les instituts tels que Cambridge ou Cervantes (près de trois millions d'euros chacun !) a permis d'insister sur la vigilance qui devait être de mise à l'heure où les pressions se multiplient pour inscrire les élèves à ces certifications dont l'objectif pourrait être biaisé par les enjeux financiers qui les sous-tendent, d'autant que les certifications, ne font pas partie des obligations de service des professeurs !

Dans tous les cas, il a été rappelé que les divers dispositifs préconisés par les instructions officielles ne pouvaient, puisqu'ils supposent des modifications de l'organisation pédagogique dans les établissements, faire l'économie des instances démocratiques : commission permanente et conseil d'administration exclusivement.

### Le marché aux langues vivantes...

Plus largement, les nouveaux textes qui insistent sur la diversité des « acteurs » de l'enseignement des langues vivantes et la multiplication des intervenants envisagés par le Ministère ont donné lieu à des échanges intéressants sur « l'expertise disciplinaire ». Si la complémentarité des intervenants n'est plus à démontrer, le rôle fondamental des assistants de langue quoique leur présence soit de plus en plus rare dans les établissements a été rappelé, la possibilité offerte à tout enseignant, aux AED ou des intervenants extérieurs d'assurer des interventions en langues vivantes dissimule mal le déni dont nos qualifications pourraient être victimes.

Pour finir, ce stage a montré que les langues vivantes restaient le cheval de Troie des modifications du système éducatif mais ce qui est aussi d'actualité, c'est la mobilisation des collègues et leur réactivité.



## LE RÉSEAU DE LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES EN PÉRIL...

Au service de 10 795 stagiaires dont 5 335 demandeurs d'emploi, le réseau de formation continue des adultes représente dans notre académie (année 2009) :

- 6 GRETA,
- 1 GIP-FCIP (Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle),
- 1 DAFCO (Délégué Académique à la Formation Continue),
- 95 contractuels enseignants (45 CDI),
- 83 contractuels administratifs (16 CDI),
- 7 postes gagés enseignants,
- 21 postes gagés administratifs,
- 37 postes de CFC (Conseiller en Formation Continue) dont 22 titulaires et 15 contractuels,
- 1180 vacataires dont 668 enseignants de la formation initiale intervenant en formation continue à titre d'activité complémentaire.

La situation financière des GRETA et du GIP-FCIP de notre académie se révèle globalement saine avec un équilibre financier et un chiffre d'affaires 2009 de 12 602 328 euros dont :

- 47,32% provenant des fonds des entreprises,
  - 36,52% issus des collectivités territoriales,
  - 11,65% provenant des fonds d'Etat,
  - 2,75% fonds issus des particuliers,
  - 0,67% provenant de fonds structurels européens.
- Notre académie néanmoins n'échappe pas à ce qui se dessine à l'échelon national.

La proposition de loi Warsmann de simplification et d'amélioration de la qualité du Droit, adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture le 2 décembre 2009 et transmise au Sénat le 3 décembre 2009, concerne entre autres les GRETA qui ont vocation à être transformés en GIP (Groupement d'Intérêt Public) dans un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur de la loi.

Par ailleurs le Ministère a mis en place un groupe de travail sur la «gouvernance de la formation continue». Ce groupe, rappelons-le, s'est notamment appuyé sur plusieurs rapports sur le sujet de la formation continue émanant des IG, de l'Assemblée nationale, du Sénat et de la Cour des Comptes.

Ce groupe vient de livrer ses conclusions et préconise un certain nombre d'évolutions qui s'annoncent très inquiétantes.

Malgré une réaffirmation martelée de la mission de formation continue de l'Éducation nationale, les solutions envisagées compromettent son devenir :

- transformation des GRETA en GIP-GRETA avec toute latitude laissée aux Recteurs pour en établir la cartographie, l'échelle et la composition,
- flou inquiétant quant à la gouvernance de ces GIP,
- CFC placés sous l'autorité des directeurs des GIP-GRETA et GIP-FCIP et non plus sous l'autorité d'un DAFPIC (Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue), ou d'un DAFCO ce qui remet en cause la notion de stratégie nationale et académique dans ses objectifs de service public,
- absence de visibilité sur le devenir des CFC exerçant dans les GIP-FCIP et dans les DAFCO,
- CFC à géométrie variable selon leur affectation : ainsi les CFC des GIP-GRETA voient leur mission réduite au développement commercial et à l'ingénierie de formation au détriment de la mission de conseil en interne et à l'externe,
- intégration obligatoire des nouveaux CFC dans le corps des ITRF (Ingénieurs, Techniciens de Recherche et de Formation) sous des

conditions limitant l'évolution des carrières avec régime indemnitaire propre au statut de ITRF, c'est-à-dire une indemnité variable liée essentiellement à la performance (quels critères ?), - salaires des CFC sur ressources propres des GIP-GRETA, ce qui ne manquera pas d'entraîner dans un premier temps des difficultés financières conséquentes entraînant une réduction significative de tous les postes et dans un avenir très proche la fermeture définitive de ces mêmes structures.

Ces préconisations, qui doivent déboucher fin 2012 sur une refonte totale de la formation continue des adultes dans l'Éducation nationale, remettent en cause l'articulation, la cohérence et le maintien des missions dévolues à la formation continue des adultes dans l'Éducation nationale, notamment dans sa **mission de service public**. Elles menacent l'avenir des personnels du réseau

**Elles réduisent la formation continue à une logique purement mercantile**

de la formation continue portés par des structures qui vont s'avérer non viables. Elles réduisent la formation continue à une logique purement mercantile ne pouvant nullement répondre aux attentes des publics les plus défavorisés.

Chronique d'une mort annoncée ? En tout cas, plus que jamais l'heure est à la vigilance et à la mobilisation.

**VÉRONIQUE FRANCO.**

## Manuels de seconde

En seconde, les collègues et les élèves travaillent pour la plupart depuis la rentrée sans manuel. Cette situation est une des conséquences d'une réforme des lycées dont le caractère néfaste n'a d'équivalent que la précipitation de sa mise en œuvre.

Les régions, à commencer par la nôtre, ont en général choisi de ne pas faire payer aux familles ces errements et ont dû, au pied levé, se mettre à chercher les millions d'euros nécessaires au renouvellement des manuels imposé par les nouveaux horaires et programmes de la réforme. Le ministre, peu ému, suggère sans honte que les parents pourraient payer ces manuels. Depuis la rentrée donc, les établissements attendaient la concrétisation de l'annonce faite par le président de Région du financement des nouveaux manuels. La section académique du Snes est ainsi plusieurs fois intervenue auprès de la Région pour obtenir confirmation de la décision annoncée et pour alerter sur le calendrier.

Il semble qu'enfin la notification des crédits aux établissements soit partie, ce qui leur permettra de lancer le processus de commandes. Il faudra malheureusement encore de longues semaines avant que les ouvrages arrivent, avec difficultés pédagogiques et multiplication des photocopies. Mais le ministre n'en a probablement pas cure. S'il s'intéressait un tant soit peu à la pédagogie, on le saurait depuis longtemps.

**PIERRE-FABRICE GIOVANAZZI**

## La santé au travail :

### Stage syndical

### FSU-CGT-Solidaires

### le lundi 13 décembre.

Parce que nos trois fédérations ont l'habitude de travailler ensemble lors des intersyndicales, parce que nous voulons faire avancer nos mandats de congrès et confronter nos revendications avec la CGT et Solidaires pour donner une impulsion nouvelle à un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, nous avons souhaité organiser ensemble, la FSU, la CGT et Solidaires, un stage pour avancer vers l'élaboration de revendications communes. La santé au travail est un enjeu syndical fondamental.

### Lundi 13 décembre au centre Martin

### Zédé, Av du Brusuc, Six-Fours.

Des chercheurs et des spécialistes de la question de nos trois fédérations seront présents. Pour la FSU, Elizabeth Labaye nous apportera son expertise.

### Le programme de la journée :

1. Qui est malade ? Le monde du travail ou le travail lui-même ?  
Harcèlement, stress, fatigue intense ...
  2. Quelle intervention des salariés ?  
Quels outils syndicaux pouvons-nous développer dans le secteur public, dans le secteur privé ?
  3. Table ronde : Comment agir sur les conditions de travail ?
  4. Spectacle sur le thème de la santé.
- Inscrivez-vous en contactant le Snes Var (s2toulon@wanadoo.fr) ou directement la FSU du Var (fsu83@fsu.fr).



## Calendrier des instances syndicales

### Conseils syndicaux

Le conseil syndical académique est composé des membres élus par les syndiqués à la commission administrative académique et d'un représentant par établissement. Il tient le rôle de « parlement » de la section académique entre les congrès. La participation est de droit, il suffit de remettre votre convocation au chef d'établissement.

**Lundi 15 novembre** : lycée Rouvière à Toulon

**Lundi 21 janvier** : lieu à préciser dans les Alpes-Maritimes

**Mardi 29 mars** : lieu à préciser dans le Var

**Lundi 6 juin** : local du SNES à Nice  
Bureau académique

**Lundi 3 janvier** : local du S3 à Nice

## Calendrier des actes de gestion 2010-2011

### Certifiés

**Postes adaptés** : GT le 4 février, CAPA le 22 mars.

**CFP** : CAPA le 22 mars.

**Liste d'aptitude** : CAPA le 22 mars.

**Notation administrative** : CAPA le 23 juin.

**Promotion d'échelon** : CAPA le 14 décembre.

**Hors classe** : CAPA le 31 mai.

### Agrégés

**Postes adaptés** : GT le 4 février, CAPA le 21 mars.

**CFP** : CAPA le 21 mars.

**Liste d'aptitude** : CAPA le 21 mars, CAPN du 24 au 26 mai.

**Notation administrative** : CAPA le 20 juin.

**Promotion d'échelon** : CAPN du 22 au 24 février.

**Hors-classe** : CAPA le 3 mai, CAPN du 29 au 30 juin.

### PEGC

**Postes adaptés** : GT le 3 février, CAPA le 7 mars 2011.

**CFP** : CAPA le 7 mars.

**Notation administrative** : CAPA le 10 mai.

**Promotion d'échelon** : CAPA le 7 décembre.

**Hors classe, classe exceptionnelle** : CAPA le 10 mai.

### CPE

**Postes adaptés** : GT le 3 février, CAPA le 14 mars.

**CFP** : CAPA le 14 mars.

**Notation administrative** : CAPA le 17 mai.

**Promotion d'échelon** : CAPA le 7 décembre.

**Hors classe** : CAPA le 17 mai.

### COPSY

**Postes adaptés** : GT le 3 février, CAPA le 14 mars.

**CFP** : CAPA le 14 mars.

**Notation administrative** : CAPA le 17 mai.

**Promotion d'échelon** : CAPA le 25 janvier.

**Accès au grade de DCIO** : CAPA le 25 janvier.

## TZR

# INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT : BIENTÔT LA FIN DU FEUILLETON ?

PAR

ERIC MICHELANGELI



Notre administration, prompt à invoquer la réglementation quand elle impose des contraintes à ses agents, a parfois plus de difficulté à l'appliquer quand elle leur garantit des droits. C'est ainsi, que quatre ans après sa publication, le décret qui attribue à certains TZR le bénéfice du remboursement de leurs frais de déplacement (attention, il ne s'agit pas là de l'ISSR, due pour les affectations inférieures à l'année scolaire)... n'est toujours pas appliqué dans l'Académie de Nice.

### Ce que nous savions déjà

Nous considérons, depuis sa parution, que le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 établit clairement le droit de certains TZR à ces remboursements : « lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport ». Tout TZR affecté à l'année dans une commune non-limitrophe de sa commune de résidence familiale et de sa commune de rattachement administratif doit donc être indemnisé.

Nous l'avons maintes fois écrit, et nous avons interpellé maintes fois l'autorité académique à ce sujet. En vain à ce jour, le recteur ne remboursant que les frais de déplacement des collègues en service partagé sur des communes non limitrophes. Devant l'inertie opposée par le rectorat, plusieurs TZR sont en train de préparer, avec le secteur juridique du SNES, les recours gracieux préalable à une éventuelle procédure au Tribunal administratif pour obtenir gain de cause. Au vu des

récentes jurisprudences établies au TA de Nantes (dont l'US a rendu compte), l'issue ne fait pour nous aucun doute.

### Du nouveau

Une circulaire (n°2010-134) datée du 3 août 2010, publiée dans le BO n°32 du 9 septembre 2010 interdit au recteur toute diversion sur l'application du décret du 3 juillet 2006. Il précise de manière explicite que « ces conditions d'indemnisations sont applicables aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation affectés en remplacement continu d'un agent pour la durée de l'année scolaire, dans un ou plusieurs établissements situés dans une commune autre que celle de leur résidence administrative. »

### Comment faire ?

Le site de l'Académie de Nice ([www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr)) propose une application, baptisée « DT-Ulysse » (sans doute en hommage à l'Odyssee que vivent quotidiennement bien des TZR de l'Académie...). La procédure étant assez complexe (voire dissuasive), n'hésitez pas à consulter l'article consacré à la question sur le site académique du SNES ([www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)).

### Et après ?

De deux choses l'une : soit le rectorat procède au paiement des sommes dues comme il se doit ; soit les collègues concernés peuvent entamer, avec l'aide du SNES, une procédure de recours (d'abord gracieux, puis le cas échéant contentieux) pour obliger le recteur à appliquer la règle. Dans les actions qu'ils entreprendront, ils savent pouvoir compter sur le SNES.

## LE POINT STATISTIQUE À LA RENTRÉE 2010

Les documents communiqués par le rectorat à la rentrée nous ont permis d'élaborer un rapide état des lieux.

### Effectifs : stables et insuffisants

#### Un millier de TZR, affectés à 61% le 3 septembre 2010

Les effectifs restent relativement stables par rapport à 2009-2010 : 1056 TZR (agrégés, certifiés, CO-Psy, CPE, professeurs d'EPS) contre 1041 l'an dernier. Phénomène assez surprenant, la proportion de collègues déjà nommés au 3 septembre reste du même ordre que celle de l'année dernière : 61%. En effet, on pouvait supposer qu'avec le nouveau régime imposé aux stagiaires, on assisterait à une raréfaction des BMP vacants... Ce ne fut pas le cas.

### La précarité a de l'avenir

Au total, le rectorat disposait donc au 3 septembre de 405 TZR disponibles pour effectuer des remplacements, soit une « masse de remplacement » s'élevant à 3,5% du total des personnels. Insuffisant : le ministère lui-même considère qu'il faudrait 5%, le SNES estime que le besoin en remplacement par des personnels titulaires, formés, et volontaires nécessiterait une masse de remplacement de 10%. Dans ces conditions, la précarité a encore de beaux jours devant elle, sous toutes ses formes.

### Disciplines sous tension

En effet, plusieurs disciplines affichent des taux d'affectation à la rentrée déjà très élevés : en Lettres modernes et classiques, Anglais, Espagnol, Italien, Éducation musicale, EPS, plus de deux collègues sur trois étaient déjà affectés à cette date, et plus d'un sur deux en Mathématiques, en Histoire-Géographie, en Allemand et en Sciences Physiques. Plus nous avancerons dans l'année scolaire, plus le recours aux non-titulaires se généralisera, et plus les remplacements non assurés seront nombreux... Seules quelques disciplines souffrent un peu moins de pénurie, et encore, il est de plus en plus fréquent que les collègues concernés soient sollicités en LP ou dans des disciplines prétendues « connexes » !

### Les ravages d'une gestion purement comptable

Les critères « qualitatifs » (affectations sur plusieurs établissements, plusieurs communes...) dont nous disposons ne donnent qu'un aperçu imparfait des conditions de travail et d'existence imposées à de nombreux collègues, mais certaines tendances valent d'être relevées...

#### Et 1, et 2, et 3 établissements !

Malgré un léger tassement (8 contre 16 l'an dernier), l'administration continue de prononcer des affectations de TZR sur 3 établissements. Le principe même est proprement scandaleux, et montre bien l'intérêt porté aux conditions matérielles et pédagogiques de la mise en œuvre de nos missions. Les élus SNES continueront de combattre ces aberrations.

#### TZR : une « ressource humaine »... épuisable !

Au total, 31% des TZR affectés à la rentrée le sont sur plusieurs établissements, dont 110 sur des communes différentes. Derrière ce chiffre, des réalités fort diverses, et parfois cruelles pour de nombreux collègues : des affectations improbables du fait de jumelages distants (Saint-Raphaël / Vidauban, Roquefort / Saint-Vallier...) ou de contraintes pédagogiques imposées (affectations en LP, en collège + lycée, voire collège + lycée + LP !).

### Le SNES aux côtés des TZR

En cette période de mobilisation pour la défense des retraites, le combat pour nos postes, nos métiers, nos salaires, nos conditions de travail ainsi que pour défendre notre conception du service public d'éducation, demeure vital. Pour conduire ce combat, le SNES est votre plus sûr soutien.

N'hésitez pas à contacter la section académique du SNES en cas de difficultés, n'hésitez pas non plus à contribuer à l'action et à la réflexion collectives du syndicat de la profession.

# MUTATIONS

## MUTATIONS INTER 2011 : C'EST PARTI !

PAR

ERIC MICHELANGELI



Saisie des vœux :

du 18 novembre (à 12h00) au 7 décembre (à 12h00) sur SIAM (via i-prof)

### Droit à une mobilité choisie : des progrès à faire !

En 2009-2010, 582 certifiés, agrégés, CPE, CO-Psy de l'académie de Nice ont participé au mouvement inter-académique, soit parce qu'ils étaient « participants obligatoires » (un tiers des personnes concernées), soit pour améliorer leur situation personnelle ou professionnelle (les deux autres tiers). 40% seulement des participants volontaires ont obtenu satisfaction, nombre d'entre eux retenteront leur chance cette année avec l'espoir d'aboutir. Quant aux participants obligatoires, ils ont été affectés pour moitié dans l'académie de Nice.

Cette année encore, dans un contexte conditionné négativement par les suppressions de postes et des modalités techniques contre-productives - comment ose-t-on maintenir, depuis 1999 (!) un mouvement à deux tours « en aveugle » ?, le droit à une mobilité véritablement choisie et efficace pour le Service public d'Éducation reste encore à conquérir.

### Le SNES à vos côtés

Cette année encore, le SNES et ses élus (majoritaires dans toutes les CAPA) se mobilisent pour accompagner les participants au mouvement inter-académique dans leurs démarches. Année après année, dans ce moment souvent crucial pour leur avenir, les collègues :

- savent, au moment de formuler leurs vœux, pouvoir trouver dans les publications du SNES ainsi que sur les sites internet national (www.snes.edu) et académique (www.nice.snes.edu) des informations précises et précieuses. Ils savent pouvoir compter sur leurs élus lors des réunions mutations (calendrier sur www.nice.snes.edu) et auprès des sections départementales et académique du SNES pour obtenir soutien et conseil - et ils en apprécient

leur expertise, au regard des piètres « prestations » des officines privées payées par le ministère pour proposer aux candidats à la mutation des « tuyaux » bien souvent percés ;

- ils savent également pouvoir compter sur leurs élus SNES lors des instances paritaires (examen des vœux et barèmes au niveau académique entre le 11 et le 21 janvier, affectation au niveau national entre le 7 et le 18 mars) pour imposer à l'administration la transparence et l'équité auxquelles ils ont droit dans cet important acte de gestion collective, pour faire respecter leurs droits, et empêcher que la gestion des personnels soit fondée sur l'arbitraire, le non-sens, l'individualisation d'opérations effectuées « à la tête du client » ;

- ils savent enfin, aussitôt l'issue des opérations connue, pouvoir compter sur une information rapide et fiable, ce qui est particulièrement apprécié au regard des errances du ministère, qui persistera cette année à communiquer avant l'échéance des « résultats » provisoires et souvent erronés.

### Un outil indispensable : la fiche syndicale

Elle figure dans l'US Spéciale Mutations inter, et elle est téléchargeable sur www.snes.edu. C'est un formulaire à compléter et à adresser aussitôt que vous aurez saisi vos vœux à la Section académique du SNES, accompagnée de la liste de vos vœux et le cas échéant de la copie des pièces justificatives que vous adresserez à l'administration. La fiche syndicale permet à vos élus d'assurer le meilleur suivi de votre dossier : à chaque édition du mouvement, inter comme intra-académique, de nombreux collègues ont été « sauvés » par cet outil : pensez-y !



## NON-TITULAIRES

### MONSIEUR LE PRÉSIDENT, TENEZ VOS ENGAGEMENTS !

PAR

JEAN-LOUIS INNOCENTI



### Journée nationale d'action

Le 16 juin 2010, une délégation de non-titulaires de l'académie de Nice s'est déplacée pour manifester devant l'Assemblée nationale contre la précarité à l'initiative du SNES-FSU. De nombreux collègues, venus de toutes les académies, ont dénoncé les dégradations qu'ils subissent depuis plusieurs années.

La délégation de Nice, reçue par le groupe UMP, a dénoncé les conditions désastreuses que vivent les collègues au quotidien : absence d'évolution de la rémunération, déclassement en vacataire, CDD à répétition, CDI qui n'apporte pas grand-chose, réduction drastique du nombre de postes aux concours et absence de mesures de titularisation sans oublier de rappeler les propos de N. Sarkozy : « Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité » !

### Concours 2011 : le scandale !

Si le SNES se félicite d'avoir obtenu l'accès aux concours internes pour les chômeurs employés durant l'une des 6 dernières années précédant la date de clôture des inscriptions, ainsi que la licence comme titre requis pour les agents non titulaires employés avant la mise en place des masters, et ce jusqu'en 2015, il dénonce les modifications opérées par le Ministère limitant de fait l'accès au statut de fonctionnaire par cette voie : les dates

d'inscription aux concours 2011 ont été avancées et dans de nombreuses disciplines les concours sont fermés.

### Une rentrée difficile

La section académique du SNES-FSU et une délégation de non-titulaires ont été reçues en urgence par le recteur le 6 septembre 2010 pour dénoncer les problèmes récurrents que subissent les non-titulaires à chaque rentrée : affectation sur des contrats de 10 mois au lieu de 12 mois, recours massif à la vacation, manque de transparence des affectations, indemnités d'allocation chômage toujours non-perçues...

La délégation a aussi rappelé les engagements pris par le président de la République, mais toujours pas tenus, concernant la titularisation des précaires ; mais aussi la prise de position du médiateur de la République qui a déclaré « illégale » l'utilisation de vacataires, véritables « tacherons » de l'Éducation.

Elle a dénoncé également le recours à nos collègues retraités pour assurer le remplacement alors que notre pays connaît un taux de chômage important.

Le SNES a obtenu **le maintien de contrats de 12 mois pour les postes à l'année**, le principe de la continuité pédagogique sur les remplacements (**un seul collègue non-titulaire assurant la suppléance et non une succession de remplaçants**) et la réunion d'une commission paritaire pour examiner les récentes opérations de gestion.

## Lycée de Drap : la renaissance !

Le lycée de la vallée des Paillons, appelé communément lycée de Drap, devrait renaître de ses cendres. Lors du dernier Comité Académique de l'Éducation Nationale en juin dernier, le recteur avait expliqué qu'au regard des restrictions budgétaires, la construction du lycée de Drap et surtout sa dotation en postes d'enseignants n'était pas d'actualité.

L'ensemble des membres de cette instance s'en était ému, d'autant que cette construction était annoncée dans le plan prévisionnel d'investissement de la Région et avalisé par l'État.

Le SNES a, sur ces entre faits, rencontré le recteur pour argumenter sur la nécessité de ce lycée mais qui ne pouvait rester un seul lycée de secteur. Il est indispensable que ce futur établissement héberge un certain nombre de formations attractives pour des familles ne résidant pas obligatoirement dans la vallée.

Le SNES se félicite des propositions faites depuis par le recteur pour assurer l'ouverture de ce lycée. En plus des filières L, S, ES et STG l'État propose la création d'une filière technologique industrielle dédiée au développement durable (STI2D) en plus d'une filière technologique artistique sur le design et les arts appliqués (STD2A), suivi de la création d'un BTS communication visuelle assurant un débouché aux élèves de la filière STD2A.

Nous sommes revenus à une structure dont l'architecture avait été il y a maintenant près de 10 ans proposée par le SNES.

Les lecteurs assidus du Nice SNES retrouveront sans problème nos positions dans le numéro 169 de juin 2002...

RICHARD GHIS

### Efficacité administrative

Il est toujours de bon ton de s'interroger sur l'efficacité de l'administration. Que chacun se rassure : les 3 jours de grève du mois de septembre (le 6, le 7 et le 23) ont été retirés de nos salaires d'octobre ! En revanche, les corrections des copies du bac ou du brevet n'ont toujours pas été payées. Étonnant !



## Criminalisation du mouvement syndical : des pratiques inacceptables dans les Alpes-Maritimes.

Lors de la journée nationale d'action du samedi 4 septembre pour dénoncer la politique sécuritaire et xénophobe de ce gouvernement de nombreuses manifestations ont été organisées dans tous le pays. Il aura fallu le zèle d'un sous préfet pour mettre en péril celle organisée à Cannes, en voulant imposer un lieu de manifestation inadaptée la veille au soir ! Les organisateurs ont donc préféré pour des raisons de sécurité, maintenir le dispositif déposé en temps et en heure à la police. Face à tant de responsabilités, les organisateurs ont été convoqués dix jours après par la police pour être entendu ! et procès verbal d'audition a été dressé ! Le SNES et la FSU ont immédiatement saisi le préfet et resteront extrêmement vigilants pour qu'un tel scandale ne se reproduise pas et que même à Cannes les manifestations puissent se dérouler normalement et sans criminalisation des responsables syndicaux.

**RICHARD GHIS**

## Budget 2011 : une nouvelle saignée inacceptable

La politique dogmatique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite impacte très fortement notre quotidien puisque sur les 16 120 suppressions d'emplois « dédiés » à l'Éducation nationale, 4 800 seront retirés des collèges et des lycées. Ces suppressions toucheront au cœur même des enseignements puisqu'elles porteront dans leur intégralité sur des postes devant élèves, celles du budget 2010 ont été essentiellement « payées » par le passage des stagiaires de 8h à un temps plein ! À cela s'ajoutent 600 suppressions d'emplois de personnels administratifs dans nos établissements, les services académiques et départementaux. Le privé se trouve une nouvelle fois épargné avec 1 633 emplois de moins, ce qui correspond à 10% des suppressions. C'est totalement contraire à la règle qui prévoit que pour les créations ou suppressions les volumes doivent être de 20% pour le privé et 80% pour le public.

Le cynisme gouvernemental et ministériel touche à la provocation en confiant aux académies le travail de coupe. Chaque académie doit utiliser désormais les fameux « leviers d'action » de la note interne « secrète » : augmentation des effectifs des classes, diminution du potentiel de remplacement, suppression des travaux en groupes, diminution des horaires disciplinaires... Les satisfécit ministériels ou rectoraux et les expérimentations diverses ne peuvent masquer la réalité : l'ambition éducative pour tous les jeunes n'est plus une priorité en France. La poursuite des suppressions d'emplois alors que les effectifs d'élèves augmentent (+ 62 900 élèves) est totalement scandaleuse et ne permettra pas au système éducatif de répondre au défi d'une nouvelle étape nécessaire de la démocratisation.

**RICHARD GHIS**

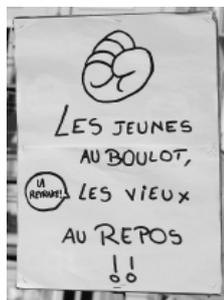
# MOUVEMENT SOCIAL

## UN MOUVEMENT EXEMPLAIRE FACE À UNE RÉFORME INACCEPTABLE

Dans notre académie, comme partout en France, des milliers de collègues se sont mobilisés à Nice, Toulon, Draguignan, Cannes, Brignoles, Saint-Maximin avec des cortèges imposants (jusqu'à 4 500 manifestants à Draguignan et plus de 30 000 à Nice ou Toulon). Avec une tonalité revendicative forte dans tous les cortèges et des slogans imagés, les salariés et plus largement l'opinion publique ont montré que cette réforme même votée par les deux assemblées, même promulguée, reste injuste, inefficace et inacceptable. Le gouvernement a bel et bien perdu la bataille de l'opinion.



## CONTINUER À COMBATTRE CETTE RÉFORME POUR IMPOSER DES MESURES JUSTES, SOLIDAIRES ET PÉRENNES



Aujourd'hui les salariés, les chômeurs, les jeunes, les retraités ont bien compris qu'une alternative à cette loi en termes d'emploi, de financement, de reconnaissance de la pénibilité au travail, de réduction des inégalités hommes/femmes, de prise en compte des années d'étude...est crédible, possible et indispensable. Ce n'est pas la promulgation de cette loi injuste qui arrêtera le profond mouvement qui s'est développé dans tout le pays.



## RETRAITES, EMPLOI, SALAIRES : UN TRYPTIQUE D'AVENIR



La durée et l'ampleur des mobilisations confirment qu'au delà de la réforme des retraites, les revendications sur l'emploi, donc la résorption du chômage des seniors et des jeunes, sur les salaires, donc l'élévation du pouvoir d'achat, sur les conditions de travail tant en début qu'un fin de carrière sont restés sans réponses crédibles. Ces questions constituent autant de motifs d'insatisfaction et de raisons de mobilisation pour le mouvement social, qui n'en restera pas là.

### Jeudi 25 novembre

**Journée nationale d'action des retraités à l'appel de l'intersyndicale des retraités (CGT, CFTD, FSU, UNSA, CFTC, FGR) pour :**

- la mise en place d'un système d'aide à la dépendance qui ne soit pas soumis aux intérêts du privé.
- la défense du pouvoir d'achat.
- l'accès de tous à des soins de qualité.

**Rassemblements :**

**NICE, place Garibaldi à 10 h.**

**TOULON, place de la Liberté à 10 h.**